

Temps de travail

De l'abrogation à la négociation

La CGT combat toutes les formes de régressions et attaques faites à la fonction publique, à son statut, aux agent-e-s et aux services publics. Ainsi, elle combat fermement la loi de transformation de la FP. Elle met tout en œuvre pour obtenir l'abrogation de cette loi par des actions locales et nationales auprès et avec les agent-e-s des collectivités, et des élu-e-s progressistes qui s'opposent à la loi.

Elle invite ainsi l'ensemble des bases syndicales CGT à construire et renforcer le rapport de force partout sur le territoire pour gagner l'abrogation et auquel cas, à arriver en position de force lors des négociations employeurs.

Plusieurs bases syndicales ont déjà commencé des phases de négociations avec leur employeur, celui-ci étant prêt à appliquer la loi.

Cette note vise à proposer des axes de négociations complémentaires à ce que la base syndicale à déjà mis en œuvre. Elle est aussi un outil supplémentaire aux documents fédéraux existants sur le sujet.

Propositions à développer lors de la négociation :

- Demander l'ensemble des documents se rapportant au temps de travail dans la collectivité : délibération sur les 35h, note des congés, règlement du temps de travail, rapport d'état sur la collectivité, bilan égalité F/H, note de service...
- Demander un bilan du temps de travail à la collectivité : de l'ensemble et par service et/ou direction
- Demander la reconnaissance du temps « gris », différence entre le travail réel et prescrit : temps d'habillage, temps de préparation, ...
- Faire valoir les heures supplémentaires et démontrer le besoin d'embauche
- Interroger l'employeur sur l'impact du temps de travail sur la rémunération
- Négocier les jours fériés
- Si RTT, interroger sur le mode de calcul du temps de travail, maintien des RTT si maladie, demande que celles-ci soient déposées selon le choix de l'agent-e, dans l'année, possible d'être accolées à des congés annuels ou entre elles...
- Travailler sur les sujétions particulières à partir des fiches métiers/ les fiches de poste/ les DUERP pour accorder des CA en plus : travail de nuit, travail en horaire décalé, travail samedi et dimanche... faire reconnaître la « pénibilité » des métiers exercés : allant du port de charge régulier, aux postures contraignantes, à l'impact psychologique du métier, aux gestes répétitifs...

Associer les agent-e-s par l'organisation régulière d'AG, mise en place de communiquer....